

# ACTION URGENTE

## MAROC. UN OUIGHOUR RISQUE D'ÊTRE EXTRADÉ VERS LA CHINE

Idris Hasan, un Ouïghour établi en Turquie, a été arrêté en juillet 2021 au Maroc sur la base d'une notice rouge diffusée par Interpol, qui a été annulée depuis lors. Le gouvernement chinois le considérerait comme un « terroriste », terme défini de manière excessivement large et vague dans la législation chinoise, en raison d'activités qu'il a menées pour des organisations ouïghoures. Le 15 décembre 2021, la Cour de cassation marocaine s'est prononcée en faveur de l'extradition d'Idris Hasan. Il est maintenu en détention et il est fort à craindre qu'il ne soit extradé vers la Chine, où il courrait un risque réel d'être arrêté arbitrairement et torturé. Les autorités marocaines doivent annuler immédiatement son extradition.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Premier ministre du Maroc*  
Aziz Akhannouch  
Palais royal Touarga  
Rabat 10070, Maroc  
Fax : +212 53 7771010  
Twitter : @ChefGov\_ma

*Copies à :*  
**Ministre de la Justice,**  
Abdellatif Ouahbi  
Courriel : [contact@justice.gov.ma](mailto:contact@justice.gov.ma)

*Monsieur le Premier ministre,*

*Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude pour **Idris Hasan (nom officiel : Yidiresi Aishan)**, un ressortissant chinois de confession musulmane appartenant à la minorité ouïghoure, qui a été arrêté dans la nuit du 19 juillet 2021 à l'aéroport de Casablanca sur la base d'une notice rouge diffusée par Interpol à la demande des autorités chinoises. Idris Hasan a ensuite été conduit dans une prison située à proximité de la ville de Tiflet, dans le nord-ouest du Maroc, où il est toujours incarcéré.*

*Selon les informations recueillies, le gouvernement chinois considère Idris Hasan comme un « terroriste » en raison d'activités qu'il a menées pour des organisations ouïghoures, et a demandé son extradition sur la base d'une convention d'extradition signée entre la Chine et le Maroc en 2016. La législation chinoise contient une définition trop large et vague du « terrorisme » et de l'« extrémisme », qui est utilisée pour persécuter les Ouïghours et d'autres minorités ethniques musulmanes.*

*Des éléments de preuve testimoniale et documentaire détaillés montrent que le gouvernement chinois a commis au moins les crimes contre l'humanité d'emprisonnement, de torture et de persécution à l'égard des Ouïghours et d'autres minorités ethniques à majorité musulmane au Xinjiang en raison de leur confession et de leur appartenance ethnique.*

*Le Maroc est tenu, en vertu du droit international, de ne transférer aucune personne, y compris dans le cadre d'une expulsion ou d'une extradition, vers un pays où cette personne courrait un risque réel de torture ou d'autres graves violations des droits humains.*

*J'ai appris avec inquiétude que même si Interpol avait depuis lors annulé la notice rouge pour non-conformité avec sa Constitution, Idris Hasan était resté en prison, et que le 15 décembre 2021, la Cour de cassation marocaine s'était prononcée en faveur de son extradition vers la Chine (arrêt n° 1799). Cette extradition, si elle avait lieu ferait courir à Idris Hasan un risque réel de détention arbitraire et de torture, et serait contraire aux obligations qui incombent Maroc en vertu du droit international.*

***En conséquence, je vous prie instamment d'annuler sans délai l'extradition d'Idris Hasan vers la Chine.***

*Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Idris Hasan est un informaticien de 34 ans qui vit en Turquie depuis 2012, avec sa femme et ses trois enfants. Ressortissant chinois, il est originaire de Korla, dans le Xinjiang, et appartient au groupe ethnique des Ouïghours. Il a été arrêté dans la nuit du 19 juillet 2021 à l'aéroport de Casablanca, où il était en transit vers l'Europe de l'Ouest, ayant quitté la Turquie parce qu'il ne s'y sentait plus en sécurité.

En août 2021, plusieurs titulaires de mandat des [procédures spéciales des Nations unies](#) ont rappelé « l'interdiction absolue et non dérogeable de renvoyer des personnes vers un lieu où elles risquent d'être exposées à la torture ou à d'autres mauvais traitements », au titre de l'article 3 de la Convention des Nations unies contre la torture, à laquelle le Maroc est partie. Le principe de non-refoulement est également consacré par la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. En tant que partie à ces deux instruments juridiques, le Maroc est tenu de respecter leurs dispositions.

Pourtant, le 15 décembre 2021, la Cour de cassation marocaine a rendu un avis favorable à la demande d'extradition dans son arrêt n° 1799. Le lendemain, le 16 décembre 2021, [quatre rapporteuses et rapporteurs spéciaux des Nations unies](#) ont appelé le gouvernement marocain à ne pas appliquer la décision de la Cour de cassation, invoquant le risque de « graves violations des droits humains, notamment la détention arbitraire, la disparition forcée, ou la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. ».

Le 20 décembre 2021, le Comité des Nations unies contre la torture s'est prononcé en faveur de mesures provisoires, demandant au Maroc de ne pas extraditer Idris Hasan vers la Chine. Grâce également à des [pressions internationales](#), Idris Hasan est toujours au Maroc, mais le gouvernement marocain doit encore répondre à la demande de mesures provisoires que lui a adressée le Comité contre la torture. Idris Hasan reste exposé à un risque élevé d'extradition vers la Chine, où la probabilité qu'il soit soumis à de graves violations des droits humains - notamment à une détention arbitraire, à une disparition forcée ou à des actes de torture - serait forte.

Le Xinjiang est l'une des régions chinoises dont la population est la plus diversifiée sur le plan ethnique. Plus de la moitié de ses 22 millions d'habitants appartiennent à des groupes ethniques principalement d'origine turque et majoritairement musulmans, parmi lesquels les Ouïghours (environ 11,3 millions de personnes), les Kazakhs (environ 1,6 million de personnes) et d'autres populations dont les langues, les cultures et les modes de vie sont très différents de ceux des Hans, qui sont majoritaires en Chine « intérieure ».

Depuis 2017, sous prétexte de lutter contre le « terrorisme » et l'« extrémisme religieux », l'État chinois commet des violations systématiques et de grande ampleur à l'encontre de la population musulmane du Xinjiang. On estime que plus d'un million de personnes ont été placées en détention arbitrairement dans des camps d'internement un peu partout dans le Xinjiang depuis 2017.

Le rapport d'Amnesty International intitulé « [Comme si nous étions ennemis de guerre](#) » - internements, torture et persécutions perpétrés à une échelle massive contre les musulmans du Xinjiang, publié en 2021, est le document le plus complet à ce jour sur la répression écrasante que subissent les Ouïghours, les Kazakhs et d'autres minorités ethniques à majorité musulmane dans le Xinjiang. Ce rapport décrit les violations des droits humains perpétrées par les autorités chinoises dans le Xinjiang entre 2017 et 2021, y compris les violations commises en dehors des camps d'internement. Les éléments de preuve recueillis par Amnesty International constituent une base factuelle qui permet de conclure que le gouvernement chinois a commis au moins les crimes contre l'humanité que sont l'emprisonnement, la torture et la persécution à l'encontre des Ouïghours, des Kazakhs et d'autres minorités ethniques à majorité musulmane.

### **LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, français, anglais**

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

### **MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 27 AVRIL 2022.**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

### **PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Idris Hasan (nom officiel : Yidiresi Aishan) (il)**